



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnes imposables

Question écrite n° 292

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur la faible progressivité de l'impôt sur le revenu en France, notamment en raison des multiples déductions, abattements et réductions qui subsistent. Il souhaiterait, en conséquence, connaître le nombre de foyers fiscaux réellement imposés au taux marginal d'imposition au titre des années 1994, 1995 et 1996.

Texte de la réponse

La population des foyers fiscaux réellement imposés au taux marginal d'imposition est constituée des contribuables imposés ne déclarant aucune déduction (dont l'abattement octroyé aux personnes âgées ou invalides disposant de faibles revenus et l'abattement octroyé aux contribuables ayant à charge des enfants chargés de famille) et aucune réduction d'impôt. Le nombre de foyers fiscaux réellement imposés au taux marginal d'imposition au titre des revenus 1993, 1994 et 1995 est estimé respectivement à 4 580 000, 4 173 000 et 4 524 000.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 292

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2185

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2593